

## Table ronde n°1

Evaluation de la sûreté des INB et prise en compte  
du retour d'expérience de Fukushima





# Principes de la sûreté nucléaire

- L'exploitant d'une installation nucléaire est responsable de la sûreté de son installation
- La démonstration de sûreté :
  - démarche déterministe : parer aux accidents
  - complétée par une approche probabiliste : limiter les risques (probabilité, conséquences)
- La défense en profondeur :
  - prévenir les défaillances, les erreurs et les incidents
  - considérer qu'ils se sont produits et mettre en place des parades
- L'amélioration continue de la sûreté:
  - recherche et traitement des écarts
  - ré-évaluation périodique

## Table ronde n°1

Evaluation de la sûreté des INB et prise en compte du retour d'expérience de Fukushima



# Les évaluations complémentaires de sûreté

- Ré-évaluation ciblée des marges de sûreté des installations:
  - Événements naturels extrêmes: séisme, inondation, ...
  - Perte des alimentations électriques, de la source froide
  - Gestion des accidents graves
- Selon un processus encadré:
  - Cahier des charges de l'ASN (5 mai 2011)
  - Rapport des exploitants (15 septembre 2011)
  - Analyse de l'IRSN, avis des groupes permanents d'experts (novembre 2011)
  - Conclusions de l'ASN (début 2012)

- Inspections ciblées de l'ASN :

110 jours d'inspection sur 38 sites



## Table ronde n°1

# Un processus transparent et des expertises multiples

- Publication des rapports des exploitants (16 septembre), du rapport de l'IRSN et de l'avis des groupes permanents (17 novembre) dès qu'ils ont été disponibles

- Association:
  - de l'ANCCLI et des CLI
  - du HCTISN  
(associations, organisations syndicales, etc.)
  - d'observateurs étrangers:

Belgique, Allemagne, Luxembourg, Suisse, Pays-Bas

- Une dizaine de contributions reçues



## Table ronde n°1

Evaluation de la sûreté des INB et prise en compte du retour d'expérience de Fukushima

